

## [Texte]

Est-ce que mardi prochain on pourrait me donner un compte rendu des projets qui ont été discutés dernièrement?

**M. Montreuil:** Dans l'Outaouais?

• 1630

**M. Lefebvre:** Oui, surtout dans Pontiac-Gatineau-Labelle.

**M. Montreuil:** Monsieur le président, nous allons faire part à M. Huot de la requête de M. Lefebvre et vous fournir les renseignements lors de la réunion portant sur la région de Québec.

**M. Lefebvre:** Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Lefebvre. Monsieur Scott.

**Mr. Scott (Victoria—Haliburton):** Thank you very much, Mr. Chairman.

Mr. Deputy Minister, I was interested in your remarks in respect to forestry and mining. Have you had any consultations with the provincial government on certain areas in the northern parts of east central Ontario and central Ontario, because they came forth last year with some very, very interesting information in respect to mining in the Haliburton and north Victoria area. I understand that they, at that time, were certainly supporting the idea of including that area in DREE. I do not know what part you play, with the provinces, in making these decisions, but I would like you to comment on that place.

**Mr. Montreuil:** Mr. Chairman, let me lead off and then I will ask Mr. Marshall, who also happens to be Assistant Deputy Minister for DREE Ontario, to comment further.

With regard to either the geographical designation under our regular RDI Program, or the application of the program itself, there is a provision for consultation with provinces, although it is a unilaterally delivered federal program. It should be noted, however, that the Regional Development Incentives Act applies to most processing and manufacturing operations, but does not apply to what I call the resource-base extraction area. And I am wondering here if you are addressing the straight resource side, which may or may not be eligible under the Regional Development Incentives Act.

With regard to an agreement between the two levels of government to support initiatives of that type, I would ask Ron Marshall to comment further on whether that has been the subject of discussion in negotiations with the Ontario government, under sub-agreements or through other mechanisms.

**The Chairman:** Mr. Marshall.

**Mr. R. Marshall (Assistant Deputy Minister, Ontario Region, Department of Regional Economic Expansion):** Mr. Chairman, it is fair to say that we have had discussions with the Province of Ontario on the sort of agreement that is

## [Traduction]

Next Tuesday, will they be able to give me an update on those projects which we have discussed recently?

**Mr. Montreuil:** Concerning the Outaouais?

**Mr. Lefebvre:** Yes, especially for the Pontiac-Gatineau-Labelle region.

**Mr. Montreuil:** Mr. Chairman, we will inform Mr. Huot of Mr. Lefebvre's request and we will supply you with this information during the meeting which will deal with the Quebec region.

**Mr. Lefebvre:** Thank you.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Lefebvre. Mr. Scott.

**M. Scott (Victoria—Haliburton):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le sous-ministre, j'ai été très intéressé par vos remarques au sujet des industries forestières et minières. J'aimerais savoir si vous avez consulté les gouvernements provinciaux au sujet de certaines régions situées dans la région septentrionale du centre de l'Ontario. L'an dernier, les provinces ont obtenu des renseignements très intéressants au sujet des activités minières menées dans les régions de Haliburton et de North Victoria. D'après ce que j'ai compris, les provinces appuyaient à l'époque l'idée de faire inclure cette région dans la liste des bénéficiaires de l'aide du MEER. Je ne sais pas quel rôle vous pouvez jouer dans la prise de ces décisions par les provinces, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**M. Montreuil:** Monsieur le président, je vais commencer, après quoi M. Marshall, sous-ministre adjoint du MEER pour la région de l'Ontario, pourra faire quelques commentaires.

Pour ce qui est des désignations géographiques dans le cadre de notre programme de subventions au développement régional et de l'application du programme lui-même, il est prévu qu'il y ait consultation avec les provinces, bien qu'il s'agisse d'un programme fédéral à fonctionnement unilatéral. Il convient cependant de souligner que la Loi sur les subventions au développement régional s'applique à la plupart des activités de traitement et de fabrication, mais pas à ce qui relève de ce que j'appellerais le secteur d'extraction de ressources de base. Je me demande d'ailleurs si vous voulez parler uniquement des ressources, qui peuvent ou non être admissibles en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional.

Pour ce qui est de la question de la conclusion d'un accord entre les deux paliers gouvernementaux visant l'appui d'initiatives de ce genre, je demanderai à Ron Marshall de vous dire si cette question a fait l'objet de discussions ou de négociations avec le gouvernement de l'Ontario, dans le cadre d'entente auxiliaires ou d'autres mécanismes.

**Le président:** Monsieur Marshall.

**M. R. Marshall (sous-ministre adjoint, région de l'Ontario, ministère de l'Expansion économique régionale):** Monsieur le président, il est tout à fait correct de dire que nous avons discuté avec la province de l'Ontario des accords qui sont en